

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.06.03 Convocation du 28.05.03

Compte rendu affiché 10 juin 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Décision Modificative**  
**N° 1**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZULI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - Mme BERRA par M. FAURE - Mme DURAND par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. GONDELAUD

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mlle MILLET.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'en préalable à l'acceptation des marchés d'appels d'offres pour les travaux concernant le Cinéma REX et la Salle Jean VILAR, il est nécessaire pour la régularité des opérations sur le plan comptable et budgétaire de prendre la décision modificative suivante.

Il rappelle qu'en l'absence du chiffrage des travaux à entreprendre pour la reconstruction du Cinéma REX et la réhabilitation de la Salle Jean VILAR, le budget primitif 2003 avait prévu des amorces de crédit pour ces deux opérations, à savoir :

### Opération n° 0074 - Cinéma REX -

A reporter dans les restes à réaliser 2002.....	44.000 €
Crédit sur B.P. 2003.....	228.000 €
	-----
	272.000 €

Des estimations plus précises et le résultat des appels d'offres permettent maintenant de fixer le montant des travaux et des frais annexes à la somme de 710.000 €. Il importe donc d'ouvrir un crédit supplémentaire de :

$$710.000 \text{ €} - 272.000 \text{ €} = 438.000 \text{ €}$$

### Opération n° 0071 - Salle Jean VILAR -

Monsieur le Maire-Adjoint indique qu'il en est de même en ce qui concerne les travaux prévus au Centre Jean VILAR, dont le budget primitif comportait un crédit ouvert de 355.000 €.

Des estimations plus précises et les résultats d'appels d'offres permettent de fixer le montant des travaux et des frais annexes pour ce qui concerne la tranche ferme qui sera réalisée en 2003, à la somme de 455.000 €. Il importe donc d'ouvrir un crédit supplémentaire de :

$$455.000 \text{ €} - 355.000 \text{ €} = 100.000 \text{ €}$$

Le total des nouveaux crédits à inscrire est donc de **538.000 €**.

Ces nouvelles dépenses sont financées pour cette décision modificative par les recettes suivantes :

Subventions art. 1328 - C.N.C. et T.S.A..... 65.000 €  
 Subventions art. 1322 - REGION..... 100.000 €  
 Emprunts art. 1641..... 373.000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2003,
- Vu les résultats de la commission d'appel d'offres réunie le 02.06.2003,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures pour disposer de la totalité des crédits nécessaires au financement des travaux qui vont débiter prochainement au Cinéma REX et au Centre Jean VILAR, propriétés communales,
- Adopte la décision modificative suivante :

<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>			
<b>qDEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
OP 0071 - CLIMATISATION C.J.V.		OP.0074 - RENOVATION CINEMA	
Art.2313	100 000	Art.1322 - Subv.Région	100 000
OP.0074 - RENOVATION CINEMA		Art.1328 - Autres Subventions	65 000
Art.2313	438 000		
		Art.1641 - EMPRUNTS	373 000
	<b>538 000</b>		<b>538 000</b>

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette décision.

LE MAIRE  
 Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 5 Juin 2003  
 Pour copie conforme,  
 Le MAIRE ,  
 Par délégation,

Délibération certifiée exécutoire  
 compte tenu - de la transmission en Préfecture le 20 juin 2003  
 - de la publication le 21 juin 2003  
 - Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 20 juin 2003